

Accueil de jeunes diplômés en entreprise

Durée de l'aide	niveau	dispositif	modalités financières	observations
Etudiants en stage de fin d'étude				
Stage long : 4 à 8 mois	bac + 3 et supérieur	ALLIANCE : DRIRE et Conseil Régional	L'entreprise verse 1/3 SMIC (360 €) à l'étudiant (qui en reçoit autant par ALLIANCE) et 200 € de ticket d'entrée	Réservé aux PME
Etudiants sur un projet innovant à développer en entreprise				
Un an	bac + 2 (BTS ou DUT)	Licence professionnelle projet innovant avec le CRED (Centre de Recherche d'Etudes et de Développement)	2 formules, au choix - contrat de professionnalisation (80% SMIC et frais pris en charge par le fond de formation) - dispositif ALLIANCE (voir plus haut) + 5000 € à verser au CRED pour l'accompagnement	Candidatures à déposer au CRED avant le 15 juin
Un an	bac + 4	Diplôme de Recherche Technologique	Soutien du Conseil Régional : - jusqu'à 50% de la rémunération et des frais de formation externe - contribution aux dépenses engagées par le centre de compétences, dans la limite de 11 000 €	Réservé aux PME
Trois ans	bac + 5	Thèse préparée dans le cadre d'une convention CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la REcherche)	- L'ANRT (Association Nationale de la Recherche Technique) verse à l'entreprise 17 000 € par an pendant 3 ans (50% du salaire plancher) - Le Conseil Régional peut apporter jusqu'à 15 000 € par an pendant 3 ans, pour les frais de laboratoire, de déplacement, etc	La convention est conclue entre l'entreprise, le candidat doctorant et un laboratoire d'accueil
Un an	bac + 8	Post-Doctorant en entreprise	Aide du Conseil Régional : 50% de la rémunération du post-doc. plafonnée à 27 000 €	
Jeunes salariés sur un projet innovant				moins de 2000 salariés
Un an	bac + 2 ou 3 BTS, DUT, licence pro, ...	Convention CORTECHS en liaison avec un centre de compétences	50% du salaire du technicien supérieur et des dépenses du centre de compétences versés à l'entreprise dans le cadre d'un dispositif Ministère de la Recherche – Conseil Régional géré par OSEO (plafond d'aide 13 000 €)	CDD ou CDI
Un an	bac + 5 Master pro, DESS ou ingénieur	ARI	50% du salaire pris en charge la 1 ^{ère} année, dans le cadre d'un dispositif OSEO Aide maximale 25 000 € possibilité de reprise par le Conseil Régional en 2 ^{ème} année	CDI
Un an	bac + 8 Doctorant ou post-doctorant	ARIDOC	50% du salaire pris en charge dans le cadre d'un dispositif OSEO Aide maximale 25 000 €	CDD ou CDI

